

ASSEMBLÉE NATIONALE1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2022, un rapport sur les moyens mis en œuvre par les établissements pour permettre la présence de la famille jour et nuit auprès des personnes en fin de vie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mesures sanitaires qui ont été prises pour lutter contre la Covid 19 ont laissé beaucoup de patients mourir sans pouvoir être accompagnés de leur famille, ce qui a provoqué des douleurs psychologiques pour les patients en fin de vie mais aussi pour leurs familles.

Il convient de répondre aux besoins des patients en fin de vie, en laissant, pour ceux et celles qui le souhaitent, la possibilité d'être entourés de jour comme de nuit par ceux qu'ils aiment dans les établissements.